

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Cheffe du DETEC
p.a. Office fédéral des transports
Division Financement
3003 Berne

Réf. : MFP/15012805

Lausanne, le 12 décembre 2012

Procédure de consultation fédérale : projet de construction et de financement d'un corridor 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons l'avantage de vous adresser en annexe notre réponse au questionnaire concernant la procédure de consultation relative au projet de construction et de financement d'un corridor de 4 mètres pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard.

Les principaux points de notre prise de position sont résumés ci-après :

1. Nous approuvons l'objectif général visant au transfert du transport des marchandises de la route vers le rail. Nous soutenons ainsi la promotion du transport combiné de semi-remorques d'une hauteur aux angles de 4 mètres, assuré par le rail à travers les Alpes entre l'Allemagne et l'Italie. Cela répond aux dispositions constitutionnelles concernant le transit des marchandises à travers les Alpes.
2. Nous estimons que la solution proposée d'investir, de manière urgente, sur l'infrastructure pour accroître le gabarit de l'axe du Gothard pour un montant de 940 millions de francs n'est pas suffisamment étayée dans le projet en consultation. Il nous semble en particulier que le projet ne prend pas en compte le potentiel d'innovation dans le domaine du matériel roulant qui permettrait de transporter des semi-remorques de 4 m de hauteur sur des wagons spéciaux avec les gabarits de ligne existants. Ces technologies sont écartées sans une analyse approfondie, tout en précisant qu'elles continuent à être étudiées.
Le système Modalohr notamment est exploité sur la ligne du Mont-Cenis entre la France et l'Italie depuis plusieurs années. Au mois d'octobre 2012, des essais de transport de semi-remorques de 4 m de hauteur d'angle – apparemment concluants – ont été conduits entre Arth-Goldau et Chiasso sur la ligne historique du Saint-Gothard avec la technologie de wagons spéciaux surbaissés Modalohr. Cette technologie est proposée dans le cadre d'un projet de réseau européen du transport combiné développé par une filiale de SNCF, Geodis. Selon ses promoteurs, le transport de remorques de 4 m de hauteur d'angle pourrait être assuré dès 2015 sur une distance de 400 km entre Lahr (Allemagne du sud) et un terminal au sud de Chiasso.

Dès lors, sur la base du dossier de consultation, le gouvernement vaudois fait ainsi part de sa grande perplexité quant au degré d'urgence d'engager 940 millions de francs pour aménager à l'horizon 2020 un corridor de 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Gothard.

3. Ce montant viendrait s'ajouter au crédit nécessaire pour la 1^{ère} étape du programme de développement ferroviaire suisse PRODES à l'horizon 2025. Par manque de ressources, le Conseil fédéral avait présenté un programme limité à 3.5 milliards de francs. La Commission des transports du Conseil des Etats propose de porter le crédit à 6.4 milliards de francs tout en complétant le financement. Ce programme PRODES s'inscrit dans le cadre du projet de Financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), actuellement à l'examen des Chambres fédérales. Il devra être approuvé par le peuple suisse en 2014.

Nous pensons que le financement du corridor de 4 mètres pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard - sous réserve que l'urgence des travaux soit démontrée - doit être assuré par le biais du Fonds spécial pour la circulation routière (FSCR). Cette position correspond à celle de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP).

Dans le cas où le projet est présenté aux Chambres fédérales, l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral devra être également subordonné à l'acceptation par le peuple suisse en 2014 des dispositions constitutionnelles liées à la mise en œuvre du FAIF.

Sinon, on risque de ne pas comprendre les différences de traitement entre les mesures concernant l'ensemble du réseau ferroviaire suisse d'une part et celles concernant l'axe du Saint-Gothard d'autre part.

4. Nous sommes réservés concernant la possibilité que la Confédération préfinance des mesures en Italie sur les lignes d'accès à la NLFA au moyen de prêts remboursables.

Au préalable, la Confédération doit négocier ce point avec l'Etat Italien, qui devrait en principe avoir également un intérêt marqué à la réalisation d'un corridor de 4 m entre l'Allemagne et l'Italie. De manière globale, le montant d'investissement de 230 millions de francs semble supportable pour l'Italie. La Suisse a fait de son côté des efforts considérables en finançant seule les tunnels de base du Lötschberg, du Saint-Gothard et du Ceneri.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération très distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

Annexe mentionnée